Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202692-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 Octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, HYLKEMA Mirjam, FIEYRE Clémence, JEHANNO David.

Procurations : Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal.

Désignation du secrétaire de séance
M. Eric BEUVE est désigné comme secrétaire de séance.

Voirie définitive – Lotissement E. D'HUMIERES : proposition maîtrise d'œuvre

M. Eric BEUVE, Adjoint, rappelle aux élus que le cabinet NICOLAS avait été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du lotissement Elisabeth D'HUMIERES. Cette première tranche comprenait l'élaboration des documents d'urbanisme et le suivi travaux des VRD mais sans la voirie définitive.
Or, compte tenu que l'ensemble des lots a été aménagé, il convient de réaliser la voirie définitive et de se positionner sur la proposition du cabinet NICOLAS qui s'élève à 3 900 € H.T.. De même, il propose de mutualiser les travaux en confiant une mission complémentaire pour la voirie adjacente desservant le lotissement, à savoir la rue de Guérignan. A cet effet, il détaille la proposition qui s'élève à 700 € H.T. à laquelle il convient, potentiellement, de rajouter le levé topographique à raison de 1 100 € H.T..
Il précise, enfin, que la mission et les travaux seront répartis entre le budget communal et celui du lotissement Elisabeth D'HUMIERES et demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.
M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, intervient en sa qualité de référent sécurité et évoque les endroits dangereux sur la commune. Aussi il demande à avoir une vision globale sur la sécurité routière avec l'appui de CMC et de la DDTM.
Mme le Maire relève être consciente de ces difficultés tout en précisant qu'il est impossible d'avoir une intervention globale. Pour cela, elle rappelle que le coût d'une réfection d'une route ne se limite pas à la surface mais doit comprendre les réseaux. Le projet doit être vu dans sa globalité.
De plus, elle évoque les discussions, au sein de CMC, quant au devenir de la compétence voirie telle qu'exercée actuellement.
En outre, M. Henri LE CORF, Délégué Municipal, rappelle que les entrées de bourg dépendent du Département et non de la commune.
M. David JEHANNO interroge quant à l'usage des radars pédagogiques et notamment si une analyse est faite des données recueillies.
Pour M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, ceux-ci fonctionnent mais ils n'interviennent pas à la place des gens. Il n'empêche qu'un travail doit être réalisé sur ce dossier et sur la sécurité.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202692-DE

M. Henri LE CORF le rejoint et évoque le choix des chicanes pour casser la vitesse, sachant qu'il est possible de les matérialiser pour faire des essais. Sur ce point, M. Yves-Marie LE POULICHET précise qu'il convient de prendre en compte la nature des véhicules et que le département ne travaille pas dans le bourg
Mme Géraldine GABEL, Adjointe, demande aux élus, qui ont en ont la connaissance, de remonter les endroits dangereux.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Eric BEUVE et à l'unanimité

VALIDE les propositions d'honoraire du cabinet NICOLAS telles que présentées ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

sur les options proposées.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 26 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 26 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance